



samedi 15 décembre 2018 Camp Maneyrol

Assemblée Générale 2018

Association Cotentin Vol Libre

Courrier : 4 lot le Clos Poulain 50340 LES PIEUX

Tél. 02 50 70 49 87 Courriel rdehaies@gmail.com

Affiliation Fédération française de Vol libre : 08232. <http://www.cotentinvolibre.com>

Affiliation Jeunesse et Sport : S.50.16.86 N° préfectoral de l'association : 502002450.

Le 15 décembre 2018, à Vauville, les membres de l'association Cotentin Vol Libre se sont réunis dans les locaux du Camp Maneyrol en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Richard DEHAIES, président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Bruno FIEVET, secrétaire de l'association.

M. Olivier NEILZ, trésorier de l'association était présent.

26 membres soit 38 % étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts.

L'ordre du jour est présenté par le Président:

Rapport moral et financier;

Approbation du budget;

Bilan sportif;

Orientations 2019;

Présentation des mesures prises par le Comité Directeur (= CD = Conseil d'Administration) et proposées au vote des adhérents pour rétablir l'équilibre budgétaire de l'association;

Renouvellement des mandats de membres du Comité Directeur.

Le Président a précisé que l'ensemble des documents sont à la disposition des adhérents sur l'espace membre du site Internet de l'association. Il présente le rapport moral. Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés:

1. Effectif:

Nombre d'adhérent stable: 69 dont 9 femmes. Médiane de la pyramide des âges tranche [50-59 ans].

2. Météo:

Elle a été difficile cette année et a été un frein à la pratique sur nos sites par rapport aux années précédentes.

Activité "Vol découverte" = Biplaces associatifs:

Elle a été en très nette diminution cette année, ce point sera développé spécifiquement.

3. Formation des pilotes:

La formation se développe très bien à CVL. Ce point sera développé mais il faut souligner l'organisation d'un stage SIV CVL chez Plaine Altitude (Etang de Poses) qui a été subventionné par la FFVL à l'initiative de Pierre COTTIN.

4. Deltaplane:

Les deltistes CVL sont absents mais ont transmis au président un CR de leurs activités en 2018 (en P.J.). Le nombre de deltiste est restreint mais ils sont très actifs et ont accueilli plusieurs pilotes de passages.

5. Accidentologie:

7 accidents sérieux (dommages corporels) sont survenus en 2019:

- 2 à Omonville (1 pilote non CVL),
- 2 à Diélette (1 pilote non CVL),
- 2 à Ecalgrain (1 pilote non CVL)
- 1 dans les dunes de Biville (pilote non CVL)

2 accidents sans trop de dommage sont survenus sur le site de la dune de Biville

La FFVL s'efforce de mettre en place un référent sécurité dans chaque club, dont le rôle est de relayer les informations fédérales (ex: récent alerte sur le vieillissement de maillons légers en alliage).

6. Entretien des sites de vol:

Omonville: Le sentier d'accès au site a été débroussaillé (pas par CVL), nous supposons que c'est le fait du club d'aéromodélisme?

Association Cotentin Vol Libre Affiliation Fédération Française de Vol libre : 08232
Affiliation Jeunesse et Sport : S.50.16.86 N° préfectoral de l'association : W502000602
Courrier : 75, Rue de la Hurque, Equeurdreville, 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN.
Tel : 06 24 77 52 24 gdesaize@hotmail.com

Landemer: Le parking a été débroussaillé par CVL le 3 novembre sous l'impulsion de Guillaume DESAIZE. Une démarche de la DREAL (Mr DUMEIGE) vise à restreindre le survol d'une frange de notre site de vol. La LVLN a été saisie de l'affaire et Yves DUPIN et Alain ROBERT vont contacter Mr DUMEIGE pour essayer de faire valoir la position des clubs de parapente pour qui les restrictions n'ont pas de fondement. En attendant CVL s'abstient de toute action pour ne pas interférer avec la LVLN. CVL attend des informations de la LVLN début 2019 et suit cette affaire avec le plus grand intérêt.

Mise en place de *panneaux d'affichage sur les sites de vols CVL* par Sylvain CHOFFEE en relation étroite avec le Conservatoire du Littoral (et bien sûr son accord). Il reste le site de Biville, où la réserve ornithologique est un sujet, pour lequel des contacts ont été pris mais n'ont pas encore abouti.

7. Relations avec la LVLN (Ligue de Vol de Normandie) et le CD50 (Comité Départemental Manche):

Une session d'épreuve théorique des brevets a eu lieu le 15/12/2018 (avant l'AG) en présence de Dominique CHEVALIER (Moniteur de la LVLN).

Une demande de financement d'une activité en milieu scolaire a été faite auprès du CD50 mais elle n'a pas abouti pour cause de mauvaise météo.

Une demande de financement a été faite auprès du CD50 pour le stage de SIV CVL et a complété l'aide apportée par la LVLN.

Il n'y a pas eu de vol handicapé en 2018 sur nos sites. Il n'y plus de pilote biplaceur handi à CVL mais le club réaffirme sa volonté d'accueillir avec enthousiasme ce type d'évènement.

8. Compétition:

Il ne reste plus que Denis CHOURAQUI comme compétiteur CVL, mais c'est le haut niveau...

Dans les faits marquant de l'année de compétition de Denis CHOURAQUI:

- 47^{ème} à la superfinale de coupe du monde à Roldanillo (Colombie) en janvier 2018.
- Vainqueur de la CND 2018 (coupe normande de distance, 5 meilleurs distances cumulées).
- Étape de coupe de Gemona en Italie (une seule étape sur les 5)
- 3^{ème} à la Pré coupe du monde de Porterville en Afrique, décembre 2018. Cette place me qualifie sur le circuit de coupe du monde durant 2 ans.

9. Activité biplace:

Comme indiqué en préambule, cette activité a fortement décliné cette année. La météo est une des raisons. En revanche, la cohabitation avec les professionnels s'est très bien déroulée. Claude Bellessort (Hague-Evasion) relate son déploiement sur le Cotentin mais précise que son activité n'a pas encore atteint le seuil de rentabilité.

L'organisation de la mise en relation des pilotes biplaceurs CVL et des passagers qui sollicitent le club pour un baptême doit probablement être rediscutée en Commission biplace afin de redynamiser l'activité biplace CVL.

2 biplaces ont eu lieu avec des membres de l'ACREA (association pour aider les gens atteints de cancers en leur donnant la possibilité de pratiquer des activités diverses pour sortir de la spirale des traitements et de la maladie).

10. Sortie club:

Le stage SIV CVL est un succès cette année. Grâce au travail de Pierre COTTIN, il a été subventionné par la LVLN et le CD50. Il n'y a pas eu de sortie club à proprement parler, hormis du co-voiturage pour aller voler sur les sites de Plaine-Altitude (Clécy St-Omer) ou Elementair (Port-en-Bessin).

Un groupe WhatsApp pourrait faciliter l'organisation du covoiturage pour ce type de sortie.

11. Formation:

Sylvain CHOFFEE a organisé une session de préparation aux épreuves théoriques de passage des brevets que 6 pilotes ont suivi.

Les sessions d'épreuves théoriques ont conduit à la qualification de 6 brevets initiaux et 2 brevets de pilote, auxquels il faut ajouter la partie pratique pour 1 brevet de pilote confirmé.

Enfin Pierre FILLEUL a obtenu sa qualification biplaceur et a été approuvé par le CD pour rejoindre le groupe de pilotes biplaceurs CVL. Rappel cette approbation est faite par le président de CVL sur avis du responsable de la Commission biplace Thierry GOULLIER et du CD.

12. Rapport Financier:

Le trésorier de CVL Olivier NEILZ présente le bilan financier 2018. Il fait apparaître un déficit d'environ 2K€ (Ce déficit budgétaire est possible car CVL dispose d'un fond de réserve permettant de supporter ce déficit 2018). Mais il convient de prendre des mesures pour redresser la situation. Une série de mesures ont été prises par le CD et une autre doit être soumise au vote des adhérents.

a. Mesures adoptées par le CD:

- i. Réduction de la flotte de biplace qui passe de 4 à 3 par déclassement du SWEET.
- ii. Plus aucune subvention n'est accordée systématiquement aux adhérents (sorties féminines, formations, ...) sans qu'il y ait eu une demande écrite au CD et une réponse positive préalable du CD.
- iii. Les participations aux formations sont assorties d'un moratoire d'un an afin de s'assurer que le club retire un intérêt associatif de ces financements. Concrètement la participation à la QBi doit se traduire pour le pilote qualifié par la réalisation de biplaces payants pour CVL.

Association Cotentin Vol Libre Affiliation Fédération Française de Vol libre : 08232
Affiliation Jeunesse et Sport : S.50.16.86 N° préfectoral de l'association : W502000602
Courrier : 75, Rue de la Hurque, Equeurdreuil, 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN.
Tel : 06 24 77 52 24 gdesaize@hotmail.com

- iv. Le nombre de biplaces CVL payants ouvrant droit au remboursement des surcoûts (licence et assurance passager) pour les pilotes biplaceurs CVL passe à 10 biplaces payants par année calendaire.
- b. Mesure soumise au vote des adhérents lors de l'AG 2018
Le CD propose l'augmentation de la cotisation club de 14€ à 20€/an (auxquels s'ajoutent, lors de la prise de licence, la contribution à la ligue 7€ et au CD50 2€). Cette augmentation permet d'atteindre l'équilibre du budget pour le fonctionnement minimal de base du club (à l'exclusion de l'activité biplace). Dans ces conditions, avec les cotisations des adhérents et les subventions par la FFVL et par la LVLN pour les sites de vols, le club équilibre tout juste ses frais de fonctionnement.

Cette augmentation de la cotisation annuelle est soumise au vote conformément aux statuts de l'association:

Contre = 1;
Abstention = 3;
Pour = 22.

L'augmentation de la cotisation annuelle à 20€ est adoptée. Elle ne prendra effet qu'à l'ouverture de la prise des licences pour l'année 2020 (dernier semestre 2019) puisque la prise de licences 2019 a déjà commencé (depuis Sept 2018) sur la base de la cotisation actuelle de 14€.

Le rapport financier est soumis au vote de l'AG pour approbation:

Contre = 0;
Abstention = 4;
Pour = 22.

Le rapport financier 2018 est adopté.

13. CVL a désormais le statut d'Association d'Intérêt Général:

Suite aux démarches du trésorier Olivier NIELZ et de Wilfried LEGER auprès de la préfecture de la Manche, le statut d'Association d'Intérêt Général a été accordé à CVL. Ce statut permet aux adhérents qui font un don en nature à l'association CVL d'obtenir, sur justificatif, une attestation de dépense au profit de CVL et de déclarer ce don dans leur déclaration de revenu, ce qui ouvre droit à une réduction d'impôt.

Attention! ces demandes devront faire l'objet d'un accord préalable tracé du CD, afin de rester convenablement encadré.

14. Orientation 2019:

Le président Richard DEHAIES présente les orientations proposées pour 2019

- a. Equilibre budgétaire de l'activité biplace. La réduction de la flotte devra aussi être accompagnée d'une reprise de l'activité.
- b. Treuil CVL. Le treuil CVL a participé au Rassemblement National Treuil sous la conduite d'Alain ROBERT et Frédéric DEVAUX. Le CD a émis la crainte que la baisse d'utilisation du treuil se répercute sur l'état et la conservation du treuil. CVL propose de mettre son treuil à disposition de la LVLN puisque celle-ci développe une activité importante au plan national et apprécie la qualité du treuil CVL. La LVLN accueille cette proposition très favorablement et avec un certain soulagement de ne pas voir ce treuil quitter la région ou se dégrader. Une convention sera donc établie entre CVL et la LVLN et l'entretien sera à la charge de la LVLN. Il reste à résoudre le problème de l'entreposage de ce treuil. En raison de la taille de sa remorque-support, il ne peut plus entrer dans le local CVL et il est actuellement entreposé dans le hangar du Vol à Voile au camp Maneyrol. L'accès est donc limité et repose sur un contact personnel privilégié entre le président Richard DEHAIES (pilote de planeur) et le club de Vol à Voile.
- c. Projet de demande de subvention pour acquérir des balises météo supplémentaires: Guillaume DESAIZE propose de porter un dossier de demande de subvention pour financer l'acquisition de balise météo afin d'instrumenter des sites de vols CVL. Le club approuve cette initiative, qui bénéficie aux pilotes de CVL mais également à tous les pilotes et écoles qui viennent fréquenter les sites de vols CVL.

15. Election du CD:

Le CD 2018 se compose de Richard DEHAIES (Président), Olivier NEILZ (Trésorier), Bruno FIEVET (Secrétaire), Pierre ORANGE, Pierre FILLEUL, Pierre COTTIN, Sylvain CHOFFEE, Thierry GOUILLER, Denis CHOURAQUI, Guillaume DESAIZE (qui a déjà rejoint le CD en cours d'année pour remplacer Emmanuel COULLIE, en attendant son élection à l'AG).

Quatre membres du CD démissionnent à l'issue de l'année 2018:

- Olivier NIELZ (Trésorier)
- Pierre ORANGE
- Pierre FILLEUL
- Emmanuel COULLIE (en cours d'année 2018)

Deux candidats se présentent

- Guillaume DESAIZE, qui a déjà rejoint le CD en cours d'année pour remplacer Emmanuel COULLIE
- Yannick HANS (absent mais qui a chargé Sylvain CHOFFEE de parler en son nom)

samedi 15 décembre 2018 Camp Maneyrol

Le nombre de candidats n'excédant pas l'effectif prévu dans les statuts, l'ensemble de ces 8 membres est soumis à un vote bloqué [*Contre=0; Abstention = 0*]. A l'unanimité, l'Assemblée élit MM Denis CHOURAQUI, Richard DEHAIES, Pierre COTTIN, Sylvain CHOFFEE, Guillaume DESAIZE, Bruno FIEVET, Thierry GOILLER et Yannick HANS, en qualité de membres du Comité Directeur (Conseil d'Administration). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h20

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Vauville le 15 décembre 2018

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Richard DEHAIES, Président de Cotentin Vol Libre (2018)

Bruno FIEVET, Secrétaire de Cotentin Vol Libre



Constitution du bureau.

Le nouveau CD se réunit à la suite de l'AG.

Désignation du président : M Guillaume DESAIZE est désigné comme président de l'association.

Désignation du trésorier : M Denis CHOURAQUI est désigné comme trésorier de l'association.

Désignation du secrétaire : M Bruno FIEVET est désigné comme secrétaire de l'association.

Le Comité Directeur se présente ainsi et prend ses fonctions à compter du 16 décembre 2018

Denis CHOURAQUI, Trésorier
Richard DEHAIES
Pierre COTTIN
Sylvain CHOFFEE
Guillaume DESAIZE, Président
Bruno FIEVET, Secrétaire
Thierry GOILLER
Yannick HANS,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Vauville le 15 décembre 2018

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Richard DEHAIES, Président de Cotentin Vol Libre (2018)

Bruno FIEVET, Secrétaire de Cotentin Vol Libre

